

CALENDRIER VACCINAL 2018

1. La vaccination BCG est fortement recommandée aux enfants < 15 ans exposés à un risque élevé de tuberculose. Le vaccin BCG SSI® n'est plus disponible. Il est remplacé par le vaccin Biomed® Lublin dont l'usage est réservé, en situation de tensions d'approvisionnement, aux enfants < 5 ans ayant un facteur de risque autre que la seule résidence en Île-de-France, et aux PMI, centres de vaccination et centres de lutte antituberculeuse. La vaccination doit avoir lieu dans le 2^e mois de vie idéalement, ou dès la naissance pour les enfants originaires de Guyane, Mayotte, ou dont un parent a été atteint de tuberculose dans les 5 dernières années. Il n'est plus recommandé de réaliser une IDR avant la vaccination chez les enfants < 6 ans, sauf s'ils ont été exposés dans leur entourage ou qu'ils ont résidé > 1 mois dans un pays de forte incidence de tuberculose.

2. La primovaccination D,T,P, coqueluche, Hib et hépatite B se fait avec les vaccins combinés à 6 valences, selon le schéma M2-M4-M11.

3. Le rappel à l'âge de 6 ans se fait avec un vaccin « pédiatrique » contenant la valence coqueluche (DTCaP).

4. Le rappel à l'âge de 11-13 ans se fait avec un vaccin « adulte » contenant la valence coqueluche (dTcaP).

5. Les rappels dTP aux âges de 25, 45, 65, 75, 85 ans... se font avec un vaccin « adulte ». Le rappel à l'âge de 25 ans doit inclure la valence coqueluche (dTcaP). Pour les personnes > 25 ans, n'ayant pas reçu ce rappel, un rattrapage pourra être proposé jusqu'à l'âge de 39 ans révolus.

Dans le cadre de la prévention du tétanos en contexte de plaies, l'utilisation d'un vaccin trivalent (dTP) voire tétravalent (dTcaP) devrait être préférée au vaccin tétanique monovalent. Les nouvelles recommandations sont résumées dans le tableau ci-dessous :

Type de blessure	Personnes à jour* de leurs vaccinations selon le calendrier en vigueur	Personnes non à jour
Mineure, propre	Pas d'injection. Préciser la date du prochain rappel.	Administration immédiate d'une dose de vaccin contenant la valence tétanique. Proposer si nécessaire un programme de mise à jour et préciser la date du prochain rappel.
Majeure** ou susceptible d'avoir été contaminée par des germes d'origine tellurique	Pas d'injection. Préciser la date du prochain rappel.	Dans un bras, immunoglobuline tétanique humaine 250 UI. Dans l'autre bras, administration d'une dose de vaccin contenant la valence tétanique. Proposer si nécessaire un programme de mise à jour et préciser la date du prochain rappel.

*Personnes âgées de moins de 65 ans ayant reçu une dose de vaccin contenant une valence tétanique depuis moins de vingt ans. Personnes âgées de 65 ans et plus ayant reçu une dose de vaccin contenant une valence tétanique depuis moins de dix ans.
**Plaie majeure : plaie étendue, pénétrante, avec corps étranger ou traitée tardivement.

6. Pour les personnes en contact avec les nourrissons < 6 mois (projet parental, entourage familial, baby-sitters, assistantes maternelles...), un rattrapage coquelucheux est recommandé s'il n'y a pas eu de vaccination coqueluche dans les 5 dernières années pour les personnes < 25 ans, ou dans les 10 dernières années pour les personnes de plus de 25 ans. Pour les professionnels concernés, les rappels aux âges de 25, 45 et 65 ans comporteront systématiquement la valence coqueluche (dTcaP).

7. Le rattrapage de la vaccination *Haemophilus influenzae b* peut se faire jusqu'à l'âge de 5 ans inclus. À partir de l'âge d'un an, une seule dose suffit.

8. « Les enfants nés de mère antigène HBs + et les enfants nés à Mayotte ou en Guyane doivent recevoir leur 1^{er} vaccin hépatite B (VHB) à la naissance, puis à M1 et M6. Un schéma à 4 doses (à la naissance, 1, 2 et 6 mois) est recommandé pour les prématurés < 32 semaines et/ou de poids < 2kg. Les immunoglobulines anti-VHB doivent être administrées le jour de la naissance et un contrôle sérologique réalisé à l'âge de 9 mois.

9. Un rattrapage hépatite B doit être proposé à tous les enfants jusqu'à 15 ans inclus, selon le schéma M0-M1-M6. Les intervalles minimaux entre 2 doses doivent être respectés. Entre 11 et 15 ans révolus, un schéma en 2 doses à 6 mois d'intervalle, avec le vaccin EngerixB20®, peut être proposé.

10. Un rattrapage hépatite B est recommandé chez les adultes à risque d'exposition ainsi que les personnes candidates à une greffe d'organe, de tissu ou de cellule selon un schéma M0-M1-M6. Pour certains adultes où l'obtention très rapide d'une protection est souhaitable, un schéma accéléré (J0 - J7 - J21 et rappel à 1 an) est possible avec le vaccin EngerixB20®. Le rattrapage est également recommandé pour les personnes porteuses d'insuffisance rénale, d'une hépatopathie chronique, les personnes infectées par le VIH ou le virus de l'hépatite C et les personnes greffées de foie ou de rein, selon un schéma renforcé double dose à M0-M1-M2-M6.

11. La vaccination pneumococcique du nourrisson se fait selon le schéma M2-M4-M11, avec le vaccin conjugué 13 valences. Les prématurés et les nourrissons à risque doivent recevoir une dose supplémentaire à M3.

12. Le rattrapage de la vaccination antipneumococcique peut se faire jusqu'à l'âge de 2 ans. À partir de l'âge d'un an, un schéma à 2 doses de vaccin conjugué 13-valent à deux mois d'intervalle est recommandé.

13. La vaccination pneumococcique est recommandée pour tous les enfants ≥ 2 et < 5 ans à risque (immunodépression, brèche ostéoméningée ou tout autre facteur de risque) : vaccin pneumococcique non conjugué 23 valences (VPP23) si l'enfant a déjà été vacciné avant l'âge de 2 ans ; sinon, 2 doses de vaccin conjugué 13 valences (PCV13) puis 1 dose de VPP23 selon un schéma M0-M2-M4 en rattrapage.

14. Les enfants ≥ 5 ans et les adultes à risque non antérieurement vaccinés recevront PCV13 puis VPP23 à au moins 2 mois d'intervalle, quel que soit le facteur de risque. Ceux ayant reçu antérieurement le VPP23 recevront le PCV13 en respectant un intervalle d'au moins 1 an entre VPP23 et PCV13, puis un nouveau VPP23, en respectant un intervalle d'au moins 5 ans entre les deux VPP23. Après la vaccination PCV13-VPP23, un rappel VPP23 pourra être administré 5 ans plus tard.

15. La vaccination contre le méningocoque C est recommandée de manière transitoire (en attendant la mise en place d'une immunité de groupe) chez les nourrissons de 5 mois par le vaccin Neisvac® (1 dose). Un rappel est recommandé pour les enfants à l'âge de 12 mois (Neisvac® ou Menjugate®).

16. Une dose de rattrapage est recommandée jusqu'à 24 ans révolus, par une dose vaccinale de Neisvac® ou Menjugate® pour ceux n'ayant pas été vaccinés antérieurement.

17. Les enfants âgés de 6 à 11 mois inclus exposés à la rougeole doivent recevoir une dose de vaccin trivalent ROR (hors AMM entre 6 et 8 mois révolus). Ils recevront par la suite deux doses de vaccin trivalent ROR (selon le calendrier vaccinal).

18. La vaccination ROR comprend 2 doses : la première à 12 mois, la deuxième entre 16 et 18 mois. Un intervalle d'au moins un mois doit être respecté entre les 2 doses.

19. Tous les enfants et adultes nés après 1980 doivent avoir reçu 2 doses de vaccin ROR, quels que soient les antécédents vis-à-vis des 3 maladies. En situation de cas groupés d'oreillons en collectivité, il est recommandé de proposer une 3^e dose de vaccin ROR aux personnes dont la seconde dose remonte à plus de 10 ans.

20. Pour les femmes nées avant 1980, non vaccinées contre la rubéole et ayant un projet de grossesse, un rattrapage est recommandé par une injection de vaccin trivalent ROR. Si la sérologie prénatale est négative, la vaccination doit être réalisée immédiatement après l'accouchement (même en cas d'allaitement, en l'absence de suspicion ou de confirmation d'immuno-déficience chez l'enfant). Il n'y a pas lieu de revacciner les femmes ayant reçu 2 vaccinations ROR, quel que soit le résultat de la sérologie si elle a été pratiquée. Une dose de vaccin ROR est également recommandée pour les professionnels de santé et de la petite enfance nés avant 1980, non vaccinés et sans antécédent connu de rougeole.

21. La vaccination varicelle est recommandée pour les adolescents de 12 à 18 ans n'ayant pas d'antécédent clinique de varicelle ou dont l'histoire est douteuse (2 doses à 2 mois d'intervalle). Un contrôle sérologique préalable peut être pratiqué dans ce cas.

22. La vaccination est recommandée pour les personnes suivantes, sans antécédent de varicelle (sérologie facultative) : toutes les femmes en âge de procréer et les enfants > 12 ans et adultes immunocompétents dans les 3 jours suivant l'exposition à un patient atteint de varicelle ; ainsi que les personnes suivantes dont la sérologie est négative : personnes en contact étroit avec les immunodéprimés, les candidats à une greffe d'organe, ainsi que les professionnels de santé et de la petite enfance.

23. La vaccination HPV est recommandée chez les jeunes filles de 11-14 ans, avec un rattrapage jusqu'à 19 ans révolus avec Gardasil® ou Cervarix® (ou Gardasil 9® dès disponibilité pour les jeunes filles non encore vaccinées). Les schémas vaccinaux varient en fonction des âges et des spécialités.

24. Les hommes ayant des relations sexuelles avec des hommes peuvent être vaccinés par Gardasil® ou Gardasil 9®, selon le schéma adapté à l'âge, jusqu'à l'âge de 26 ans, dans les CeGIDD et certains centres publics de vaccination.

25. La vaccination annuelle contre la grippe est recommandée pour les personnes, dès l'âge de 6 mois, souffrant de diabète, pathologie chronique cardio-pulmonaire, rénale ou hépatique, obésité morbide, ou déficit immunitaire. La vaccination est recommandée chez les femmes enceintes afin de les protéger elles, et leur nourrisson, grâce au passage transplacentaire des anticorps maternels ; chez l'entourage de toutes les personnes ayant des facteurs de risque de grippe grave ; chez les personnes institutionnalisées et chez les professionnels de santé et le personnel navigant.

26. Le vaccin vivant zona est recommandé chez les 65-74 ans révolus, quels que soient les antécédents de zona. Il est préférable d'administrer le vaccin au moins 2 ans après un épisode de zona.

NB : certaines populations spécifiques (immunodéprimées, aspléniques...) peuvent avoir besoin de schémas vaccinaux renforcés. Toutes les recommandations sont disponibles sur le calendrier vaccinal 2018 téléchargeable sur le site www.sante.gouv.fr > chapitre vaccination des populations spécifiques (p.34).

Les recommandations dans leur intégralité sont disponibles sur le site de la DGS (www.sante.gouv.fr) et les rapports et avis de la commission technique de vaccination sur le site de la Haute autorité de santé (HAS) www.has-sante.fr

Tableau de correspondance valences/noms commerciaux

Valences	Initiales	Nom commercial	Initiales	Nom commercial
Diphtérie, tétanos et poliomyélite			dTP	REVAXIS®
Diphtérie, tétanos, poliomyélite et coqueluche	DTCaP	TETRAVAC® INFANRIX TETRA®	dTcaP	REPEVAX® BOOSTRIX TETRA®
Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche et <i>Haemophilus influenzae b</i>	DTCaPHib	PENTAVAC® INFANRIX QUINTA®		
Diphtérie, tétanos, poliomyélite, coqueluche, <i>Haemophilus influenzae b</i> et hépatite B	DTCaPHibVHB	HEXYON® INFANRIX HEXA® VAXELIS®		

D, d : Diphtérie (d : dose réduite d'anatoxine) – T : Tétanos – P : Poliomyélite – Ca, ca : Coqueluche acellulaire (ca : dose réduite d'Ag coquelucheux) – Hib : *Haemophilus influenzae de type b* – VHB : Hépatite B.

Tableaux de transition entre ancien et nouveau calendrier vaccinal

Règle générale : pour toute personne ayant déjà reçu un ou des vaccins avant la mise en place de ce nouveau calendrier vaccinal, le principe général est de se recalculer le plus rapidement sur le nouveau calendrier.

Particularités pour la transition chez les nourrissons et les enfants :

- un intervalle de minimum 2 mois doit être respecté entre la 1^{re} et la 2^e injection ;
- un intervalle de minimum 6 mois doit être respecté entre la 2^e et la 3^e injection ;
- chez l'adolescent ayant reçu un dTP ou dTcaP à 6 ans, il convient d'administrer un vaccin DTCaP entre 11 et 13 ans.

Nourrissons					Adolescents				
2 mois	3 mois	4 mois	11 mois	11-18 mois	6 ans	11-13 ans	16-18 ans	25 ans	
DTCaPHib VHB		DTCaPHib VHB	DTCaPHib VHB		DTCaP	dTcaP		dTcaP	
DTCaPHib VHB	DTCaPHib	DTCaPHib VHB	DTCaPHib VHB*		DTCaP	dTcaP		dTcaP	
DTCaPHib VHB	DTCaPHib	DTCaPHib VHB	DTCaPHib VHB*		DTCaP	dTcaP		dTcaP	
DTCaPHib VHB	DTCaPHib	DTCaPHib VHB		DTCaPHib VHB	DTCaP	dTcaP		dTcaP	
					dTP / dTcaP**	DTCaP		dTcaP	
					DTCaP**	dTcaP		dTcaP	
						DTCaP / dTcaP/dTP**		dTcaP	
							dTP/dTcaP	dTcaP	

légende

- Dernière injection effectuée selon le calendrier vaccinal précédent
- Poursuite selon le nouveau calendrier vaccinal

* L'intervalle minimal entre la 3^e dose et ce rappel doit être de 6 mois minimum
**Hors recommandation précédente

Particularités pour la transition du vaccin dTP chez l'adulte

(respecter les intervalles entre le dernier rappel et le prochain vaccin prévu)

– **Intervalle minimum** : il doit être $>$ à 5 ans. En cas d'intervalle \leq 5 ans entre le dernier rappel et le rendez-vous vaccinal théorique (25, 45, 65, 75... ans), se recalcr sur le rendez-vous vaccinal suivant.

– **Intervalle maximum chez les adultes \leq 65 ans**. L'intervalle doit être \leq 25 ans. Si l'intervalle est $>$ 25 ans, faire un rappel immédiat, puis se recalcr sur le rendez-vous vaccinal suivant.

		Âge lors de la consultation									
		25-29	30/34	35/39	40/44	45 ans	46/49	50/54	55/59	60/64	65 ans
Âge lors du dernier rappel effectué	15/19	rappel immédiat puis à 45 ans	rappel immédiat puis à 45 ans	rappel immédiat puis à 45 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	20/24	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	25/29	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	30/34		rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	35/39			rappel à 45 ans	rappel à 45 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	40/44				rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	45/49						rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	50/54							rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	55/59								rappel à 65 ans	rappel à 65 ans	rappel immédiat puis à 75 ans
	60/64									rappel à 75 ans	rappel à 75 ans

■ Rappel immédiat puis prochain rendez-vous vaccinal
■ Rappel à effectuer au prochain rendez-vous vaccinal

– **Intervalle maximum chez les adultes $>$ 65 ans**. L'intervalle doit être \leq 15 ans. Si l'intervalle est $>$ 15 ans, faire un rappel immédiat, puis se recalcr sur le rendez-vous vaccinal suivant.

		Âge lors de la consultation									
		65 ans	66/69	70/74	75 ans	76/79	80/84	85 ans	86/89	90/94	95 ans
Âge lors du dernier rappel effectué	15/19	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	20/24	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	25/29	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	30/34	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	35/39	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	40/44	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	45/49	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	50/54	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	55/59	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	60/64	rappel à 75 ans	rappel à 75 ans	rappel à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	65/69		rappel à 75 ans	rappel à 75 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	70/74			rappel à 85 ans	rappel à 85 ans	rappel à 85 ans	rappel à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
	75/79				rappel à 85 ans	rappel à 85 ans	rappel à 85 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	rappel immédiat puis à 105 ans
80/84						rappel à 95 ans	rappel à 95 ans	rappel à 95 ans	rappel à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	
85/89						rappel à 95 ans	rappel à 95 ans	rappel à 95 ans	rappel à 95 ans	rappel immédiat puis à 105 ans	
90/94									rappel à 105 ans	rappel à 105 ans	

■ Rappel immédiat puis prochain rendez-vous vaccinal
■ Rappel à effectuer au prochain rendez-vous vaccinal